

Truilhas et "L'Herbe sainte", deux domaines restructurés par la Safer

Dans sa mission d'aménagement rural, la Safer installe des agriculteurs, étend les exploitations, et restructure les parcelles. Parmi les dernières acquisitions, les domaines voisins de "L'Herbe sainte" et celui de Truilhas à Sallèles.

Deux propriétés voisines ont changé de mains depuis peu : "L'Herbe Sainte" et "Truilhas", toutes deux situées non loin du canal à Sallèles.

Dans les deux cas, on peut y voir la patte de la Safer, qui a démené l'écheveau formé par les réticences des uns à céder un bien, ou les difficultés liées à un domaine dépeçé, des tractations menées dans un souci de restructuration parcellaire.

La société, dont la particularité est de bénéficier de la double tutelle du ministère de l'agriculture et des finances, joue bien souvent un rôle de médiation : "pour "L'Herbe Sainte", on a porté le bien pendant 6 mois, car la famille qui vendait souhaitait y rester quelque temps, et nous avons essayé de trouver un terrain d'entente" explique Paul Camman, responsable du secteur Narbonnais de la Safer.

Charles et Mireille Greuzard, vigneronnais mâconnais, qui exploitaient 35 hectares en vin de pays depuis 1987 sur Sallèles, Mirepeisset et Argeliers, cherchaient un bâtiment pour y construire leur chai, et passer ainsi en cave particulière.

L'Herbe Sainte, située au milieu de leurs parcelles, était le lieu idéal pour y installer leurs enfants, Aurélien et Christelle. "Nous avons acquis un domaine en mauvais état, et nous avons lourdement investi", explique Christelle Greuzard. "J'avais été en contact avec la Safer pour les vignes que j'avais achetées", précise son père, "et elle savait que je cherchais un siège pour mon exploitation".

Tous les dossiers sont étudiés en commission. La Safer, saisie de plusieurs candidatures, prépare un dossier étudié en commission spécialisée au sein de laquelle siègent la Fédération Départementale des Exploitations (FD-SA), les Jeunes Agriculteurs, les caves coopératives et particulières.

"Nous sommes tenus de proposer différents schémas de revente, et d'argumenter les dossiers qui passent en commission", précise Paul Camman. "Pour Truilhas, nous avons plusieurs candidats sur les écarts, il a fallu choisir le meilleur schéma possible. Nous ne pouvions attribuer le bâtiment seul, séparé des parcelles. Il faut essayer, dans tous les cas, de conserver autour des bâtiments une structure viable en fonction des souhaits de chaque candidat."

C'est la candidature Linossier qui fut jugée la meilleure pour reprendre à son compte Truilhas et ses 3 hectares de chardonnay, 34 hectares d'oliviers, 8 hectares de terre nue, 15 hectares de bois, un parc d'agrément de 3 hectares et un lac de 2 hectares... et 13 hectares de droits de plantation.



Le domaine de Truilhas est immense. Le corps du bâtiment est une maison de maître qui fut, au fil des siècles, animée par de brillantes fêtes. Aujourd'hui, les nouveaux propriétaires entendent bien le valoriser pour y accueillir de nombreux touristes.

Quand aménagement rural et aménagement du territoire se rejoignent. "Ce n'était pas un coup de cœur", se souvient Idesbald Linossier associé à son père François. "Nous avons visité des châteaux superbes, des demeures splendides, mais celle-ci a le meilleur potentiel agricole et touristique. Située à 20 km de la mer, à proximité d'une rivière et du canal, abritée du vent, elle est le lieu de rêve pour proposer des gîtes et des chambres d'hôtes."

Le couple, lui informaticien, elle commerciale, ne pense qu'à quitter ce Paris pollué "où les enfants font bronchiolite sur bronchiolite". Le père, François Linossier, ex-ingénieur automobile, a déjà franchi le pas et acheté des vignes dans l'Hérault à Marseillan.

La vente de ses parcelles lui permet d'envisager l'association avec son fils et sa belle-fille, et l'installation à Truilhas.

Association qui a pris l'allure d'un regroupement familial, incluant également, en tant que gérante, la mère de Carole, Monique Maurice. "Nous avons une salle de réception exceptionnelle que nous proposons pour des mariages, des réceptions. Et je vais pouvoir présenter des automobiles anciennes et créer un musée" projette François Linossier.

"L'intérêt d'acquérir une oliveraie aussi importante", souligne son fils, "c'est le temps laissé par ces plantations récentes, pour développer notre projet touristique autour du domaine."



Christelle Greuzard, au centre, est en cours d'installation au domaine de "L'Herbe sainte", acquis par ses parents il y a peu.



Les Linossier viennent de signer l'acquisition du domaine de Truilhas. Une nouvelle vie commence pour ces parisiens. Photos Philippe Leblanc.

Avec 34 hectares, dont 10 de Lucques et 10 de picholines, l'olivieraie replantée par le précédent propriétaire fera revivre au domaine son activité d'antan, lorsque le moulin tournait sans relâche.

A quelques kilomètres de là, au domaine de "L'Herbe sainte", on réfléchit aussi à l'élaboration d'une offre touristique cohérente, entraînant une synergie encouragée par les élus. "Mon intérêt est d'avoir un équilibre sur mon territoire, dont les viticulteurs et les agricul-

teurs font partie" note avec satisfaction Yves Bastié, président de la communauté de communes : "Nous manquons de capacité d'accueil, et pour développer le tourisme, il faut développer l'économie. Et en tant que conseiller régional, je peux appuyer des demandes de subventions, accompagner des projets de modernisation de caves, de plantation oléicoles."

Où la mission d'aménagement rural de la Safer rejoint celle de l'aménagement du territoire dans son ensemble, confiée aux élus. V.D.

De la villa romaine aux St-Exupéry, en passant par les Wisigoths et Louis XIV

■ Villa romaine, Truilhas abritait une tuilerie et un site de fabrication d'amphores. Puis la propriété, tombe aux mains des Wisigoths et devint demeure du Roi Raoul à la fin du Xe siècle. N'ayant pas d'héritier, le roi légua son bien au Comte de Toulouse qui en fit donation à l'abbaye de Montolieu.

Le prieuré édifié sert alors de gîte aux moines qui viennent s'approvisionner en sel au port de sal (qui deviendra Sallèles). Les archives révèlent la venue de François Ier en 1524, en route pour la bataille de Perpignan. Un siècle plus tard, Anne d'Autriche y fait également une halte avant de rallier Saint-Jean de Luz pour le mariage de son fils Louis XIV.

Truilhas, malmenée à la révolution, est érigée en commune, entre 1792 et 1794, puis elle redevient propriété privée et reste entre les mains de la noblesse, dont la famille Pinel de la Taulle. En 1920, elle est achetée par la famille Saint Exupéry, (branche cousine des actuels propriétaires de Pech Ceyleran) qui la conservera jusqu'en 1993. Date à laquelle Truilhas connaît un sort douloureux, avec un nouveau propriétaire, Raymond Marti. Celui-ci sera condamné par la suite par la cour d'assise de l'Aude. Le domaine de Truilhas qui, du temps de sa splendeur, comptait 650 hectares fut quelque peu démembré et vendu à la barre du tribunal en 1998 à Hubert Bou, qui vient de le céder à la famille Linossier.

Mais que fait donc la Safer ?

Il pas inutile de rappeler à ceux qui ont des notions très floues les missions de la Safer.

Une mission d'aménagement rural : l'installation d'agriculteurs, l'agrandissement des exploitations, la restructuration parcellaire.

Une activité d'ingénierie au service de groupements d'agriculteurs, mais aussi de collectivités, dans l'élaboration de politique foncière.

90 % des opérations conduites par la Safer sont conduites à l'amiable, les préemptions ne représentent que 10 %.

Trois axes d'intervention :

Rénover la viticulture : maintenir un accès au foncier suffisant pour les jeunes viticulteurs, restructurer un parcellaire émietté, relocaliser certaines vignes vers des terroirs plus adaptés, veiller à la transmission des grands domaines viticoles au profit de projets de qualité.

Gérer l'espace périurbain menacé par une urbanisation chaotique et accélérée, implique une bonne analyse de la situation et la définition avec les responsables élus, de zones à vocation déterminée. Ensuite, une fois ce zonage concerté établi, cette gestion implique une action foncière soutenue, nécessitant parfois des préemptions, du stockage, la reconquête de friches par des cultures temporaires.

Le maintien de villages vivants et d'un espace entretenu dans l'arrière-pays suppose que l'afflux de résidents secondaires ou des retraités provenant des villes ne se traduise pas corrélativement par un gel de surfaces pastorales importantes, la Safer a donc pour tâche d'organiser un partage du foncier bâti et non bâti entre ces nouveaux arrivants et les agriculteurs en place.

Réorganisation interne :

La Safer a renforcé ses équipes de base que sont les services départementaux, de façon à avoir une bonne couverture du terrain.

Elle a créé un service régional "grands domaines" et un autre "études et aménagements fonciers", et développé son partenariat avec les autres organisations agricoles, et également accentué sa communication extérieure.

Une pétition pour soutenir l'Hôpital au Conseil général

Anne-Marie Jourdet, conseillère générale du canton de Narbonne-Ouest nous communique :

Anne-Marie Jourdet, conseillère générale de Narbonne-Ouest, préoccupée, comme beaucoup d'élus et d'usagers, par la défense du service public, notamment lorsque l'hôpital est concerné et que sont remises en cause la sécurité et la santé des Audois, s'associe aux actions menées contre :

- La réorganisation des services de santé au niveau régional en vue de modifier la couverture de notre département pour les services d'urgence.

- La suppression du service de réanimation du centre hospitalier de Narbonne.

- La suppression de l'hélicoptère basé dans l'Aude.

Ces dispositions mettraient à mal l'aménagement du territoire et le dispositif actuel qui est fait pour que tous les Audois aient la même possibilité d'accès aux soins et la même sécurité en matière d'urgence.

Le Conseil général de l'Aude, soucieux de l'avenir des Audois, prendra toute sa part dans la résistance au recul de la santé pour tous que veut imposer la directrice de l'ARH au nom du gouvernement.

Nous apporterons notre soutien à toute initiative venant du comité de soutien de l'hôpital, des syndicats, des médecins, des associations d'usagers.

Tous les citoyens qui le souhaitent peuvent venir signer une pétition à l'antenne du Conseil général, 13, boulevard Gambetta à Narbonne.

Roland Courteau et l'APA devant le Sénat

A la suite de l'approbation par le comité de finances locales, du projet de décret modifiant les attributions de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), le sénateur Roland Courteau, vient de demander au ministre des affaires sociales, François Fillon, de venir débattre, dans les délais les plus courts, devant le Sénat.

L'élus audois souhaite, en effet, que les parlementaires, aient leur mot à dire, sur ce que le ministre, dans un récent courrier, "qualifie pudiquement", "d'ajustements des conditions de versement de l'APA".

Et qui n'est autre, selon Roland Courteau, "que la tradition d'une augmentation très sensible de la participation des bénéficiaires de l'APA, à concurrence de 400 millions d'euros..."

Et l'élus audois d'attirer l'attention du ministre « sur les graves conséquences de toute augmentation de cette participation, tant pour les personnes de condition modeste, que pour le nombre d'emplois développés, depuis la mise en œuvre de l'APA, par le gouvernement Jospin ».

Hostile à tout retour à la PSD (prestation spécifique dépendance), Roland Courteau entend donc demander au ministre que cette question soit évoquée au Parlement et l'interrogera donc devant le Sénat.

Selon lui : « N'avoir qu'une approche comptable de la situation, c'est nier le réel besoin d'accompagnement des familles et ne pas voir l'immense détresse des gens, face à la dépendance ».

La question pourrait venir, courant mars, devant le Sénat.

Réunion à "Nouveau Narbonne"

Les militants et sympathisants sont invités à la traditionnelle réunion ce vendredi à 18 h 15, à la permanence, 6, rue des Colonnes. Venez nombreux.